



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

16 décembre 2014

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean Nazair :

- M. Jean Nazair demande quand il sera possible de consulter le budget 2015.

#### Réponse

- Michel Côté informe M. Nazair que dès demain les détails du budget 2015 seront sur le site Internet de la Ville et dans le journal local.
- M. Nazair demande des explications sur l'augmentation de 10,7% des dépenses du budget « Loisirs et culture ».

#### Réponse

- Michel Côté précise que cette augmentation provient entre autres de :
  - l'augmentation des subventions aux organismes, tel que Kaméléart, Corporation de gestion récréotouristique, etc.
  - des actions découlant de la mise en place des politiques culturelle, familiale et Municipalité Amie des Aînés.
  - des travaux à la toiture du Pavillon de la Cité ainsi que le support apporté aux organismes pour leur relocalisation.

Monsieur Jean-Pierre Leblanc :

- M. Jean-Pierre Leblanc demande pourquoi la Ville achète des camions si elle a un contrat avec le CGER.

#### Réponse

- Michel Côté précise que la Ville souhaite refaire sa flotte de véhicules. Il précise que le contrat avec le CGER se termine en 2019 et qu'une analyse sera faite quant à la possibilité de renouveler l'entente ou y mettre fin.

- M. Leblanc demande si la Ville souhaite conserver le Pavillon de la Cité.

#### Réponse

- Michel Côté informe M. Leblanc que la Ville n'a pas l'intention de conserver ce bâtiment. Des travaux d'urgence sont faits à la suite d'un rapport de la CSST, mais l'intention de la Ville est de fermer ce bâtiment à court ou à moyen terme.
- M. Leblanc demande quel sera le montant à payer par la Ville suite à la poursuite concernant le Colisée Béton provincial.

#### Réponse

- Michel Côté précise que notre compagnie d'assurance a porté le jugement en appel et que si la condamnation est maintenue, le montant à payer par la Ville sera de 2 500 \$, soit la franchise demandée par l'assureur.

#### Monsieur Jean Nazair :

- M. Nazair demande si une étude a été faite pour savoir si le nombre d'employés est comparable à celui des villes semblables. Il précise également que le salaire des employés municipaux est supérieur de 38 % des autres fonctionnaires.

#### Réponse

- Michel Côté précise que des études existent déjà à ce sujet et que le comité de négociation en place tient compte de ces études.

#### Monsieur Jean-Pierre Leblanc :

- M. Leblanc demande combien d'argent supplémentaire revient à la Ville pour chaque sou d'augmentation de taxes par 100 \$ d'évaluation.
  - Michel Côté répond à M. Leblanc que les 0,03\$ représentent un montant de 324 000 \$.

#### Monsieur Guy Ahier :

- M. Ahier demande des explications sur le système antipollution de Tembec.

#### Réponse

- Michel Côté précise que la Ville ne peut pas taxer cet équipement, mais que le gouvernement donnait à la Ville, jusqu'à cette année, une compensation financière de 50 000 \$ pour celui-ci.

Monsieur Étienne Desrosiers :

- M. Desrosiers demande si les travaux de l'avenue Saint-Jérôme bénéficient de subvention.

Réponse

- M. Côté informe M. Desrosiers qu'effectivement la Ville a une subvention, dans le cadre du PIQM, pour ces travaux.

Monsieur Berthier Villeneuve :

- M. Villeneuve demande si la Ville a l'intention d'asphalter la route de la Boucanterie. Il mentionne que cette route relie le secteur de Saint-Luc à la municipalité de Saint-René.

Réponse

M. Côté précise que la Ville est consciente de cette situation.